



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 19085-3:2021

Machines à bois - Sécurité - Partie 3: Perceuses et défonceuses à Commande Numérique (CN/CNC) (ISO 19085-3:2021)

Holzbearbeitungsmaschinen - Sicherheit
- Teil 3: Numerisch gesteuerte (NC-/CNC-)
Bohr- und Fräsmaschinen (ISO
19085-3:2021)

Woodworking machines - Safety - Part 3:
Numerically controlled (NC/CNC) boring
and routing machines (ISO 19085-3:2021)

12/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 19085-3:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 19085-3:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 19085-3:2021

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN ISO 19085-3

Décembre 2021

ICS 13.110; 79.120.10; C

Remplace l' EN ISO 19085-3:2017

Version Française

**Machines à bois - Sécurité - Partie 3: Perceuses et
défonceuses à Commande Numérique (CN/CNC) (ISO
19085-3:2021)**

Holzbearbeitungsmaschinen - Sicherheit - Teil 3:
Numerisch gesteuerte (NC-/CNC-) Bohr- und
Fräsmaschinen (ISO 19085-3:2021)

Woodworking machines - Safety - Part 3: Numerically
controlled (NC/CNC) boring and routing machines (ISO
19085-3:2021)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 septembre 2021.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

**Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les Exigences
Essentielles de la Directive UE 2006/42/CE..... 4**

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 19085-3:2021) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 39 « Machines-outils » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 142 « Machines à bois - Sécurité » dont le secrétariat est tenu par UNI.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 19085-3:2017.

Ce document a été élaboré dans le cadre d'une demande de normalisation faite au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directive(s) / du (des) Règlement(s) (UE).

Pour la relation avec la (les) Directive(s) ou le (les) Règlement(s) UE, voir l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 19085-3:2021 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 19085-3:2021 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les Exigences Essentielles de la Directive UE 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation de la Commission européenne "M/396 Mandat adressé au CEN et au CENELEC concernant des travaux de normalisation dans le domaine des machines" afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2006/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte).

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le [Tableau ZA.1](#) confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'[Annexe I](#) de la Directive 2006/42/CE

Exigences essentielles de la Directive 2006/42/CE	Article(s)/ paragraphe(s) de la pré- sente EN	Remarques/ Notes
1.1.2 Principes d'intégration de la sécurité		
a) équipé pour assurer sa fonction	Articles 4, 5, 6, 7	
b) éliminer ou réduire les risques, prendre des mesures, informer	Articles 4, 5, 6, 7	
c) usage normal et mauvais usage raisonnablement prévisible	Articles 4, 5, 6, 7	
d) contraintes d'utilisation	6.5, 7.3	
e) équipements	5.1, 7.3	
1.1.3 Matériaux et produits	5.2, 7.3	
1.1.4 Éclairage	6.6, 7.3	
1.1.5 Conception de la machine en vue de sa manutention	6.5	
1.1.6. Ergonomie	6.5	
1.1.7 Poste de travail	4.2	
1.2.1 Sécurité et fiabilité des systèmes de commande	4.1, 6.7, 6.8	
1.2.2 Organes de service	4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.7, 4.13	
1.2.3 Mise en marche	4.3, 4.13	
1.2.4 Arrêt	4.4, 4.5, 4.8, 5.4	
1.2.4.1 Arrêt normal	4.4.2	
1.2.4.2 Arrêt pour des raisons de service	4.4.3	
1.2.4.3 Arrêt d'urgence	4.4.4	
1.2.5 Sélection des modes de commande ou de fonctionnement	4.6	
1.2.6 Défaillance de l'alimentation en énergie	4.8, 6.7, 6.8	
1.3.1 Risque de perte de stabilité	5.1, 7.3	

1.3.2 Risque de rupture en service	5.2 , 7.3	
1.3.3 Risques dus aux chutes, aux éjections d'objets	4.7.3 , 5.2 , 5.3 , 5.5 , 5.8 , 5.9 , 7.3	
1.3.6 Risques dus aux variations des conditions de fonctionnement	4.7 , 4.11	
1.3.7 Risques liés aux éléments mobiles	5.5 , 5.6 , 5.7 , 7.3	
1.3.8 Choix d'une protection contre les risques engendrés par les éléments mobiles	5.6 , 5.7 , 5.8	
1.3.8.1 Éléments mobiles de transmission	5.6.3	
1.3.8.2 Éléments mobiles concourant au travail	5.6.2 , 5.6.3 , 5.6.5 , 5.7	
1.3.9 Risques dus aux mouvements non commandés	5.1	
1.4.1 Exigences de portée générale	5.9	
1.4.2.1 Protecteurs fixes	5.5.1	
1.4.2.2 Protecteurs mobiles avec dispositif de verrouillage	5.5.2	
1.5.1 Alimentation en énergie électrique	6.4 , 6.13	
1.5.2 Électricité statique	6.11	
1.5.3 Alimentation en énergie autre qu'électrique	6.7 , 6.8	
1.5.4 Erreurs de montage	6.12	
1.5.6 Incendie	6.1	
1.5.8 Bruit	6.2	
1.5.11 Rayonnements extérieurs	6.9	
1.5.12 Rayonnements laser	6.10	
1.5.13 Émission de matières et de substances dangereuses	6.3	
1.6.1 Entretien de la machine	6.14 , 7.3	
1.6.2 Accès aux postes de travail ou aux points d'intervention	6.14 , 7.3	
1.6.3 Séparation de la machine de ses sources d'énergie	6.13 , 7.3	
1.6.4 Intervention de l'opérateur	6.14 , 7.3	
1.6.5 Nettoyage des parties intérieures	6.14 , 7.3	
1.7.1 Informations et avertissements sur la machine	6.10 , 7.1 , 7.2	
1.7.2 Avertissement sur les risques résiduels	7.1	
1.7.3 Marquage des machines	7.2	
1.7.4 Notice d'instructions	7.3	
2.3 Machines à bois et matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires		
a) guidage	5.10	
b) éjection	4.7.3 , 5.2 , 5.3 , 5.5 , 5.8 , 5.9 , 7.3	
c) freins	4.5 , 5.4	

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

Machines à bois — Sécurité —

Partie 3:

Perceuses et défonceuses à Commande Numérique (CN/CNC)

Woodworking machines — Safety —

Part 3: Numerically controlled (NC/CNC) boring and routing machines



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse